

aujourd'hui neuf vendémiaire, cinquième année républicaine  
 à sept heures du matin, pardevant moi vincent joseph  
 huchette officier public de la commune de wizernes,  
 département du pas de calais, est comparu en la maison  
 commune pierre francois gout couvreur de paille domicilié  
 a wizernes, lequel assisté de jean francois hebant agé  
 de quarante sept ans manouvrier domicilié a wizernes, de  
 marie theodore predomme agé de trente neuf ans domicilié  
 aussi a wizernes, a déclaré a moi officier public, que jeanne  
 françoise legrand son epouse en legitime mariage, est accouché  
 a deux heures la nuit d'un enfant male, qu'il m'a présenté  
 et auquel il a donné le prenom d'emmanuel joseph, d'après  
 cette déclaration, que les assistants ont certifié conforme  
 a la verité et a la representation qui m'a été faite de  
 l'enfant denommé, j'ay redigé en vertu des pouvoirs a moi  
 delegués le present acte que le pere a signé avec moi excepté  
 les temoins qui ont déclaré ne sçavoir écrire  
 fait en la maison commune de wizernes le jour mois  
 et an que dessus.  
 pierre francois gout  
 v: j. huchette officier public

aujourd'hui neuf vendémiaire cinquième année républicaine  
 à sept heures du matin, pardevant moi vincent joseph  
 huchette officier public de la commune de wizernes,  
 département du pas de calais, est comparu en la maison  
 commune pierre francois gout couvreur de paille domicilié  
 a wizernes, lequel assisté de jean francois hebant agé  
 de quarante sept ans manouvrier domicilié a wizernes, de  
 marie theodore predomme, agé de trente neuf ans domicilié  
 aussi a wizernes, a déclaré a moi officier public, que jeanne  
 françoise legrand son epouse en legitime mariage, est accouché  
 a deux heures la nuit d'un enfant male, qu'il m'a présenté  
 et auquel il a donné le prenom d'emmanuel joseph, d'après  
 cette déclaration, que les assistants ont certifié conforme  
 a la verité et a la representation qui m'a été faite de  
 l'enfant denommé, j'ay redigé en vertu des pouvoirs a moi  
 delegués le present acte que le pere a signé avec moi excepté  
 les temoins qui ont déclaré ne sçavoir écrire

fait en la maison commune de wizernes le jour mois  
 et an que dessus

pierre francois gout

v: j: huchette officier public